



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Note aux membres de la Commission technique fédérale PSF 2026

Rappel sur la composition de la commission

- 1 président de club, président de la commission
- 5 élus des Comités départementaux et des ligues (dont un représentant ultramarin)
- 4 élus du Comité directeur fédéral
- 2 permanents FFB (la DA et le CTN)
- Le président du Comité d'éthique (ne siège que pour les réunions plénières de la CTF PSF 2026)
- Un observateur de l'Agence nationale du sport (ANS)

Instruction technique des dossiers

- L'instruction des dossiers est confiée à la Commission technique fédérale PSF 2026 ;
- Les dossiers seront répartis et confiés à des membres de la commission, par binômes, non élus et non membres des structures concernées par chaque dossier ;
- Chaque binôme analyse chacun de ses dossiers et renseigne la **grille d'évaluation** en respectant scrupuleusement le cadre d'évaluation établi de manière à avoir un traitement équitable des demandes ;
- Deux référents seront nommés au sein de la commission pour assurer l'accompagnement des binômes, assurer l'harmonisation du traitement ;
- En fonction du nombre de dossiers à traiter, une ou plusieurs réunions d'harmonisation de la commission seront organisées pour finaliser l'attribution des subventions.

Règles éthiques et opérationnelles

- Discrétion (accès à des informations financières, politiques...)
- Neutralité, objectivité, bienveillance
- Respect des délais

Les membres de la Commission se référeront à la **Charte d'éthique relative aux travaux des commissions d'octrois de subventions**, adoptée par le Comité directeur fédéral.

Evaluation

- La partie haute de la grille d'évaluation pourra être renseignée à l'aide du [tableau de bord de la FFB](#)

Cette partie haute de la grille donne le contexte et la dynamique de la structure (club, comité, ligue) dans lesquels la demande de subvention est produite. Sur cette base, le binôme pourra attribuer une note de 0 à 5 de "dynamisme de la demande".

- Pour être les plus objectifs possibles dans l'évaluation de la qualité des projets présentés, les membres de la commission s'appuieront sur la grille d'évaluation ci-dessous :

Indices définis en fonction de la note (exemples) :

Note Qualité des Projets	0	1	2	3	4	5
Pertinence du dossier au regard des orientations du PSF 2026	Ne répond pas aux attentes (actions PSF) ; Le cumul des actions n'atteint pas le seuil minimal	s'approche des orientations PSF sans démontrer sa pertinence	Répond un peu aux attentes	Répond un peu aux attentes	Répond plutôt bien aux attentes	Répond complètement aux attentes
Cohérence des actions proposées	Action non pertinente	Action ponctuelle, non structurante, non impactante	1 action isolée	1 action dans la durée ou 2 actions complémentair es	Plusieurs actions complémentair es et structurantes	Plusieurs actions qui se complètent, s'inscrivent dans la durée, et seront structurantes /impactantes

Volet financier

Les subventions sont attribuées en fonction de projets sportifs qui s'inscrivent effectivement dans le Projet Sportif Fédéral 2026 tel que défini, intégrant les objectifs et résultats attendus. En conséquence, ne sont pas retenus par la commission PSF :

- Les projets liés uniquement au budget de fonctionnement classique d'un club, d'un comité, ou d'une ligue ;
- L'achat de (petits) matériels qui ne s'inscrit pas dans un projet de développement plus général ;
- Les actions à destination des non licenciés et ne visant pas l'intégration dans un club affilié à la FFBillard;
- Les prestations de service effectuées par un club au bénéfice de non licenciés et/ou de structures extérieures...

Par ailleurs, deux autres principes :

- Il est impossible d'attribuer une subvention supérieure à la demande effectuée ;
- Une subvention ne peut pas excéder 50% du coût total du projet

Pour être les plus objectifs possibles dans l'évaluation du volet financier du projet, les membres de la commission s'appuieront sur la grille d'évaluation ci-dessous.

Indices définis en fonction de la note (exemples) :

Note ☐	0	1	2	3	4	5
Evaluation du volet financier du projet	Le seuil des 1 500 € n'est pas atteint ; La demande n'apparaît pas dans le prévisionnel présenté	Le budget et la demande de subvention ne sont pas plausibles	Le budget est peu clair ; La demande est mal justifiée ; Les données avancées sont peu fiables	Le budget présente des manques ;	Le budget est structuré ;	Le budget est bien construit ; La demande est justifiée et proportionné e ; Les données présentées sont fiables ou plausibles

L'historique des subventions perçues par la structure ces deux dernières années (AAP et PSF) sera également à la disposition des évaluateurs.

Notation des dossiers

La grille d'évaluation permet de donner une note globale au dossier et ainsi guider le binôme vers une proposition de soutien financier.

Un classement des dossiers en fonction de la note globale permettra de réaliser les arbitrages nécessaires au sein de la Commission en phase d'harmonisation.

Agenda

- 18/05/2026 à 18h : présentation des binômes, des dossiers et méthode de travail
- 09/06/2026 à 18 h : présentation des évaluations des binômes
- 16/06/2026 à 18h : harmonisation (si besoin)

Réponses /retours vers les structures en fin de campagne

Un retour à chaque Ligue régionale :

- Un tableau récapitulatif des subventions attribuées, avec un commentaire de la commission pour les dossiers non retenus ;
- Une note d'accompagnement explicitant les grands principes qui ont guidé les travaux et les décisions de la commission.

Pour les Clubs et Comités :

- Réponse très succincte positive (avec le montant) ou négative (à l'aide de l'une des réponses types élaborées au préalable)
- Echanges et justifications auprès des structures qui en font la demande

Foire aux questions

Une FAQ a été mise en place au sujet du PSF sur le site internet fédéral : <http://www.ffbillard.com/faq/>